



Le Comité d'Orientation Stratégique du CNRHR La Pépinière

Le CNRHR La Pépinière c'est quoi ?

C'est le Centre National
de Ressources Handicaps Rares La Pépinière.

On l'appelle aussi le centre ou le CNR.

Le CNRHR La Pépinière s'occupe des personnes
qui ont un handicap visuel et d'autres handicaps en même temps.

Un handicap visuel veut dire des difficultés à voir.

Le CNRHR La Pépinière aide :

- les personnes qui ont un handicap visuel
et d'autres handicaps en même temps
- leurs familles
- les établissements médico-sociaux,
par exemple un foyer de vie.

Les missions du CNRHR La Pépinière

Il propose :

- des idées d'accompagnement
- des informations
- des formations
- de la recherche



Qui gère le CNRHR La Pépinière ?

Il est géré par l'association Gapas.

Le Gapas est un groupement de plusieurs associations dans les Hauts-de-France et en Ile-de-France.

Le Gapas est un ensemble de plusieurs établissements.

Le Gapas accompagne et soutient des personnes en situation de handicap.



Qui prend les décisions pour le CNRHR La Pépinière ?

- le Conseil d'Administration du Gapas
- le Conseil Central des Personnes Accompagnées du Gapas.

Le Conseil Central est aussi appelé CCPA.

Par exemple, le CCPA recueille la parole des personnes accompagnées.

- le Comité d'Orientation Stratégique du CNRHR La Pépinière.
- Le comité est aussi appelé COS.

Le COS c'est quoi ?

Le Comité d'Orientation Stratégique est un groupe de personnes.

Il aide à :

- Créer un lieu pour parler ensemble :
les personnes, les familles, les professionnels
et les partenaires échangent leurs idées.
Les partenaires sont des personnes ou des organisations
qui travaillent avec le CNRHR La Pépinière.
- Décider des priorités
- Travailler avec des personnes qui ont des connaissances importantes
sur le handicap et l'accompagnement.

Qui peut être membre du COS ?

- des personnes concernées par le handicap
- des familles ou des aidants
- des professionnels qui accompagnent des personnes concernées
- des partenaires
- des experts

ce sont des personnes qui ont beaucoup étudié
et travaillé sur le sujet.

Comment fonctionne le COS ?

Les membres du COS ont un mandat.

Un mandat c'est une mission confiée
à la personne pour 3 ans.

Il y a 10 membres environ.

Les membres sont choisis ensemble :

- par la direction du CNRHR La Pépinière
- par le Gapas
- et par les autres membres du COS.

Les membres sont bénévoles.

Cela veut dire qu'ils ne sont pas payés.

Les frais peuvent être remboursés.

Les frais sont par exemple :

- les déplacements
- l'hébergement.

Comment se passent les rencontres ?

Il y a 2 rencontres par an :

- 1 rencontre thématique

Par exemple : travailler sur l'organisation des bilans au centre.

- 1 rencontre stratégique

pour choisir ce qui est le plus important pour le futur.

Pour les personnes concernées par le handicap,

le COS organise les rencontres selon les besoins :

- avec un temps de préparation adapté
- avec une aide à la communication.

Comment devenir membre du COS ?

Vous pouvez envoyer un mail

au directeur Julien ROBERT

à l'adresse secretariatcnrhr@gapas.org

Ce document a été écrit en Facile À Lire et à Comprendre (FALC)

par Nathalie Delbe et Anthony Teixeira,

traducteurs FALC, personnes concernées,

et Noémie Raison et Marie-Noëlle Vigneron, coordinatrices.